

Association des urbanistes du Nouveau Brunswick Résultats de l'engagement des intervenants

pour la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau Brunswick

1er mars 2017





### TABLE DES MATIÈRES

	Résumé	iv
Section 1	Contexte	1
	<ul><li>1.1 Introduction</li><li>1.2 Méthodes</li></ul>	2 3
Section 2	Communications	4
	<ul><li>2.1 Communications des intervenants</li><li>2.2 Sondage d'engagement préliminaire</li><li>2.3 Distribution des fiches de renseignements</li></ul>	5 6 9
Section 3	Séances d'échange d'idées	10
	<ul> <li>3.1 Détails</li> <li>3.2 Développement à faible densité</li> <li>3.3 Adaptation</li> <li>3.4 Transports combinés</li> <li>3.5 Collaboration</li> <li>3.6 Terminologie réglementaire</li> <li>3.7 Mise en œuvre</li> <li>3.8 Autres points importants</li> </ul>	11 12 13 14 15 16 16
Section 4	Implications	19
	<ul><li>4.1 Résultats</li><li>4.2 Soutien des ÉIP</li><li>4.3 Examen des énoncés</li><li>4.4 Directives supplémentaires</li></ul>	20 20 20 22
Section 5	Annexes	23
	A Fiches de renseignements en anglais B Fiches de renseignements en français C. Contenu du sondage	

### RÉSUMÉ

L'Association des urbanistes du Nouveau Brunswick (AUNB) cherche à inciter l'aménagement pour les questions d'importance à l'échelle provinciale et les questions qui s'étendent au delà des limites locales grâce à la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau-Brunswick, dont l'adoption des énoncés d'intérêt provincial. À cette fin, l'AUNB a commandé un rapport de la « Phase no 1 » afin de mener une analyse de rentabilité pour la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau Brunswick. La Phase no 1 comprenait l'élaboration de l'ébauche des énoncés d'intérêt provincial. Ces énoncés traitent de la résilience face au climat, du développement de plaines inondables, de la santé et de l'environnement bâti, de l'aménagement du littoral, de l'investissement dans les infrastructure ainsi que de la planification des transports.

L'AUNB a poursuivi sur cette lancée et elle a entamé la « Phase no 2 ». Par l'entremise de ce projet, l'AUNB cherchait à inviter les intervenants à examiner les énoncés provisoires, à obtenir du soutien par rapport à la modernisation des lois en matière d'aménagement et en ce qui a trait aux énoncés ainsi qu'à fournir des directives précises sur le contenu des énoncés. Ce projet comprenait les éléments suivants :

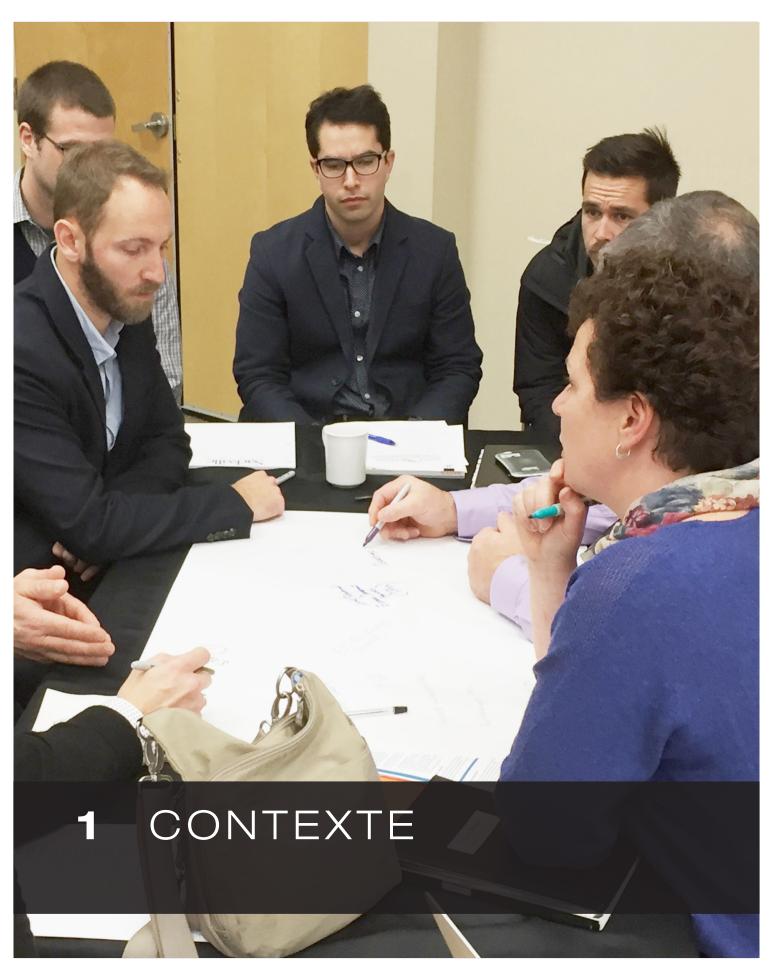
- Élaboration d'une base de données des intervenants énumérant les 264 organisations et personnes qui pourraient démontrer de l'intérêt pour les énoncés d'intérêt provincial.
- Sondage en ligne de consultation préalable visant à évaluer la connaissance et la compréhension des intervenants à propos des enjeux déterminés dans les énoncés provisoires.
- Création de six fiches de renseignements qui offrent des renseignements généraux concernant les enjeux et qui présentent les énoncés provisoires.
- Une série de quatre séances d'échange d'idées pour les intervenants (organisés dans l'ensemble de la province) afin d'examiner les énoncés provisoires et fournir des directives à l'AUNB concernant les énoncés provisoires.

Les discussions tenues lors des séances d'échange d'idées étaient orientées par les participants. Ces discussions ont présenté des thèmes clairs qui préoccupent les intervenants, notamment les répercussions de l'aménagement à faible densité, l'adaptation au climat, les transports combinés, la collaboration ainsi que la terminologie et la mise en œuvre des énoncés d'intérêt provincial. Au cours de certaines séances d'échange d'idées, les intervenants ont également abordé la pauvreté et le développement économique, l'agriculture, la cohésion communautaire et les options de logement.

En général, les intervenants étaient favorables aux énoncés d'intérêt provincial. Cet appui a été exprimé lorsque les participants ont indiqué qu'ils souhaitaient voir la mise en œuvre de cet outil et il a été exprimé sous forme de soutien implicite lorsque les participants ont déterminé qu'il fallait collaborer et coordonner les politiques entre les limites locales de sorte que tous les gens visent le même objectif. Qui plus est, les intervenants pensent généralement que les énoncés d'intérêt provincial ne représentent que la première étape d'une démarche visant à corriger les problèmes touchant le Nouveau Brunswick; il est tout aussi important de consacrer des efforts à la mise en œuvre par l'entremise de règlements et de programmes.

Certains intervenants croient que la terminologie de l'ébauche des énoncés d'intérêt provincial pourrait être plus explicite, et certaines personnes ont proposé des modifications précises pour les énoncés provisoires. Le présent rapport comprend une deuxième ébauche des cinq énoncés initiaux de la Phase no 1 ainsi qu'un énoncé provisoire lié au logement, que les intervenants considèrent comme étant une nécessité.

Sous réserve d'une confirmation du financement, l'AUNB prévoit mener une Phase no 3 pour inclure ces efforts. Cette phase comprendra probablement un colloque provincial et un groupe de consultation provincial.



### 1.1 INTRODUCTION

L'aménagement du territoire est une discipline habituellement pratiquée à l'échelle locale, mais elle a des effets plus vastes à l'échelle régionale et même mondiale. Les plans communautaires sont entravés par les frontières politiques qui sont loin d'être insignifiantes lorsqu'on tient compte des plaines inondables, de notre climat, de l'eau potable, de la santé de la collectivité, de nos modes de transport et d'une foule d'autres questions importantes. Pour relever ces défis, il faut avoir un cadre de valeurs fondamentales qui traverse les frontières communautaires.

L'Association des urbanistes du Nouveau Brunswick (AUNB) cherche à inciter l'aménagement pour les questions d'importance à l'échelle provinciale et les questions qui s'étendent au delà des limites locales grâce à la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau-Brunswick, dont l'adoption des énoncés d'intérêt provincial.

À cette fin, l'AUNB (grâce au soutien du financement de Fonds de fiducie pour l'environnement du Nouveau Brunswick) FEE a commandé un rapport de la « Phase no 1 » afin de mener une analyse de rentabilité pour la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau Brunswick. La Phase no 1 comprenait les consultations initiales auprès des intervenants, un examen des approches des autres provinces canadiennes, un examen des avantages de la coordination provinciale de l'aménagement et cinq énoncés de politique sur l'aménagement à l'échelle provinciale. Ces énoncés provisoires traitent de la résilience face au climat, du développement de plaines inondables, de la santé et de l'environnement bâti, de l'aménagement du littoral, de l'investissement dans les infrastructure ainsi que de la planification des transports.

Appuyée par le FFE, l'AUNB a poursuivi sur cette lancée et a entamé la « Phase no 2 ». Par l'entremise de ce projet, l'AUNB cherchait à inviter les intervenants à examiner les énoncés provisoires, à obtenir du soutien par rapport à la modernisation des lois en matière d'aménagement et en ce qui a trait aux énoncés ainsi qu'à fournir des directives précises sur le contenu des énoncés. L'AUNB a embauché une équipe de projet afin de l'aider à effectuer les consultations. L'équipe était formée d'urbanistes d'UPLAND | Urban Planning + Design et d'André Daigle, un spécialiste en lois municipales et en aménagement au Nouveau Brunswick. Ce rapport décrit les résultats des efforts déployés au cours de la Phase no 2.

Sous réserve d'une confirmation du financement, l'AUNB prévoit mener une Phase no 3 de ce projet, probablement à l'automne 2017. Dans le cadre de la Phase no 3, on propose d'inclure un colloque et un groupe de consultation provincial. Ces rencontres rassembleront les intervenants des quatre coins de la province dans une même salle afin de former un niveau de soutien critique pour les énoncés d'intérêt provincial au moment où la province envisage d'adopter de nouvelles lois en matière d'aménagement

### 1.2 MÉTHODES

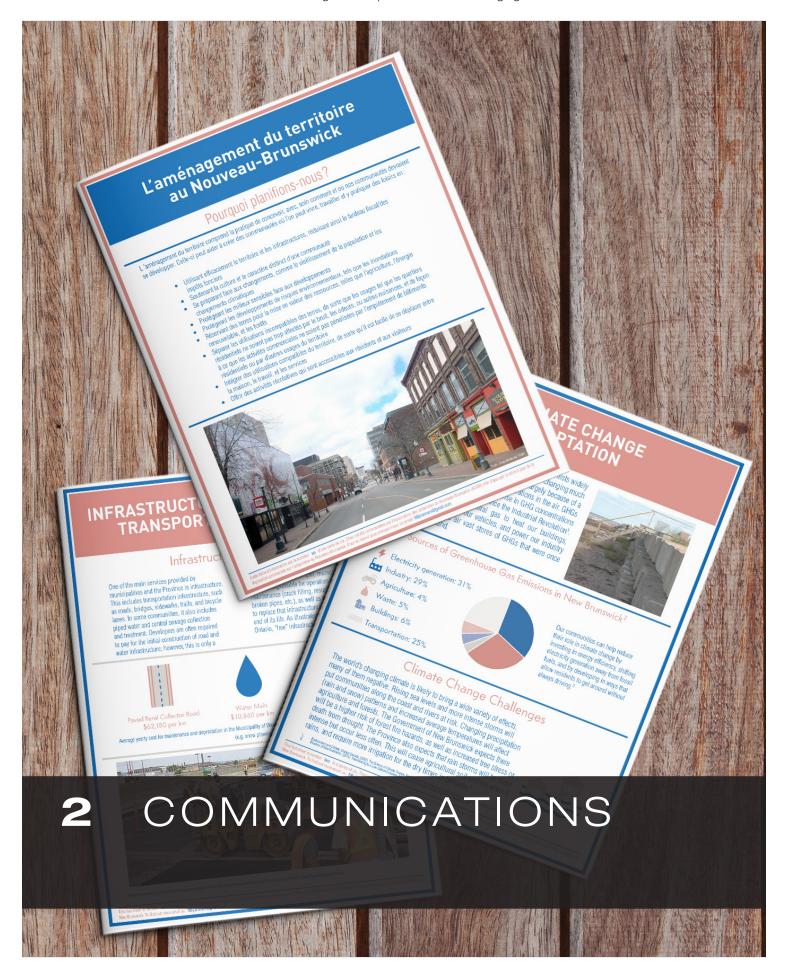
Pour lancer le projet, l'équipe a donné une présentation aux membres urbanistes de l'AUNB lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu en octobre 2016. Cette présentation a non seulement été utilisée afin d'introduire le projet aux membres, mais aussi pour faire appel à leurs connaissances. Par l'entremise d'un bref atelier, les urbanistes ont contribué au projet en ciblant les intervenants et en explorant les questions qu'il faudrait demander aux intervenants.

L'équipe de projet a élaboré une **base de données des intervenants** contenant des renseignements sur diverses personnes et industries qui pourraient être touchées ou intéressées par la modernisation des lois en matière d'aménagement et les énoncés d'intérêt provincial. Les intervenants ciblés englobaient un vaste éventail, notamment les employés du gouvernement local et provincial, les politiciens, les gens du secteur de l'immobilier, les professionnels de la santé communautaires, les avocats de l'utilisation des terres, les groupes environnementaux, les industries fondées sur les ressources et bien d'autres encore.

L'équipe de projet a envoyé **un sondage en ligne** (en français et en anglais) aux intervenants ciblés. Ce sondage visait à évaluer la connaissance et la compréhension des intervenants à propos des enjeux déterminés dans les énoncés provisoires. L'équipe répétera ce sondage à la conclusion de la Phase no 3 en vue d'analyser l'efficacité du projet à fournir des connaissances aux intervenants et à leur permettre de mieux comprendre la question.

Un des éléments essentiels du projet était la mise sur pied d'une **trousse de communication**. Cette trousse comprenait des fiches de renseignements illustrées, en français et en anglais. Les fiches de renseignements présentaient une introduction à l'aménagement au Nouveau Brunswick, décrivaient les défis auxquels la province est confrontée en ce qui a trait aux cinq domaines traités dans les énoncés provisoires et elles indiquaient les cinq énoncés provisoires élaborés dans le cadre d e la Phase no 1. Les fiches de renseignements ont été distribuées aux intervenants sous forme numérique et accompagnées d'instructions indiquant que les documents devaient être largement distribués, comme il se doit. Les fiches de renseignements se trouvent à l'Annexe A et à l'Annexe B du présent document.

L'équipe de projet s'est déplacée au Nouveau Brunswick et elle a organisé des séances d'échange d'idées pour les intervenants dans quatre différentes régions de la province. Ces événements donnaient la chance aux intervenants de rencontrer des personnes d'autres disciplines, d'en apprendre davantage sur les énoncés d'intérêt provincial, d'échanger des idées à propos des répercussions des sujets ciblés sur leur travail et de discuter de la manière dont on pourrait utiliser les énoncés pour renforcer le Nouveau Brunswick.



## 2.1 COMMUNICATION DES INTERVENANTS

Dans le cadre du projet, l'équipe de projet a pris contact avec les intervenants par l'entremise d'une plateforme de marketing par courriel. Voici les communications qui ont eu lieu :

- Sondage d'engagement préliminaire
- Fiches de renseignements (Annexe A et Annexe B)
- Invitation à participer aux séances d'échange d'idées
- Rappel de l'invitation à participer aux séances d'échange d'idées
- Rapport des résultats

La base de données des intervenants a réuni environ 250 personnes qui pourraient être intéressées ou touchées par les énoncés d'intérêt provincial. La liste exhaustive de ces personnes se trouve à l'Annexe C.

### Base de données des intervenants

Catégorie	Nombre d'intervenants
Gouvernement provincial	55
Gouvernement local	51
Députés	49
Développement économique et social	31
Associations professionnelles et industrielles	21
Associations organisationnelles	6
ONG liées à l'environnement	11
ONG liées à la santé et aux loisirs	15
Autre	23

Les sections suivantes présentent des chiffres qui décrivent la portée des communications. Les « livraisons initiales » représentent les messages dont on a reçu la confirmation qu'ils sont parvenus aux boîtes de réception des intervenants, et le « taux d'ouverture » constitue le pourcentage des messages ouverts par les destinataires prévus à l'origine. Ensuite, les destinataires ont souvent transmis les messages à grande échelle. Par conséquent, les « ouvertures totales » reflètent chaque ouverture du message par toute personne. Cela comprend les ouvertures multiples effectuées par le même destinataire, mais la plupart des ouvertures ont lieu par l'entremise des messages transmis. Les « total de clics » représentent le nombre de fois où on a sélectionné le lien vers le sondage externe ou les fiches de renseignements.

Chacune des communications a été ouverte par près de la moitié des destinataires prévus à l'origine. Ce taux est nettement plus élevé que le taux d'ouverture des campagnes de marketing par courriel ordinaires d'environ 25 %. De plus, les courriels ont été ouverts de trois à six fois plus souvent que le nombre de destinataires prévus à l'origine, ce qui traduit un niveau élevé de transmission des messages.

En particulier, six personnes ou organisations provinciales ont obtenu des résultats positifs grâce à la transmission des communications à leurs réseaux et à leurs membres, ce qui a entraîné plus de 1 000 ouvertures chacun.

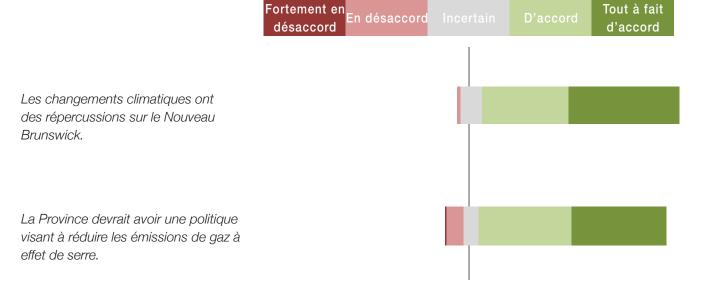
### 2.2 SONDAGE D'ENGAGEMENT PRÉLIMINAIRE

### Distribution du sondage d'engagement préliminaire

Livraisons initiales	Taux d'ouverture du destinataire d'origine	Ouvertures totales	Total de clics	Sondages remplis
243	48%	843	129	113

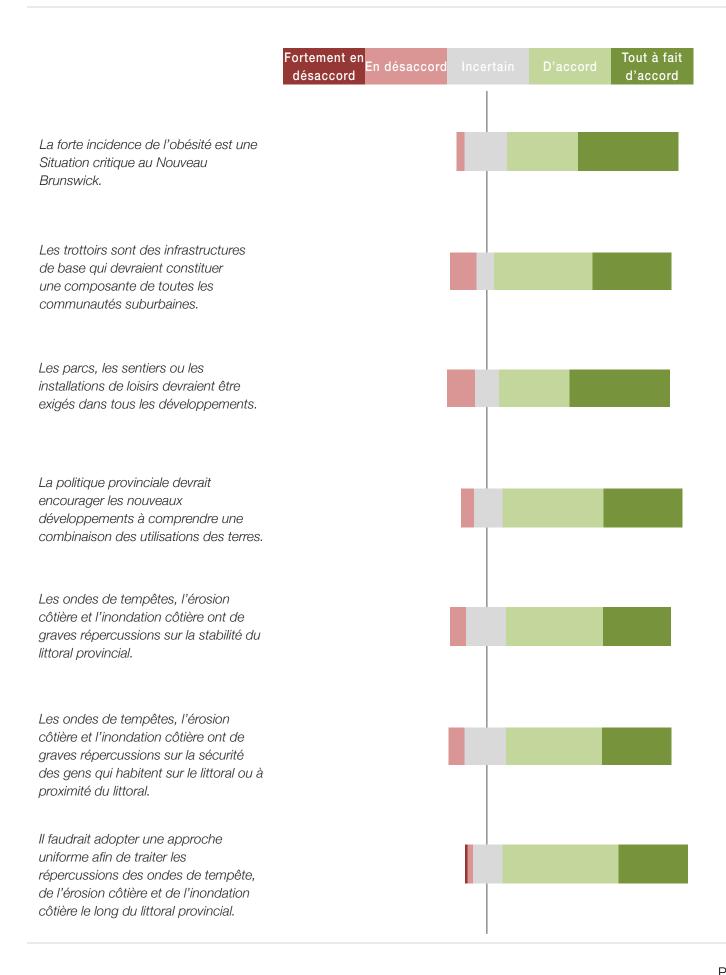
Le sondage d'engagement préliminaire a été effectué en ligne, en français et en anglais. Il est parvenu aux intervenants de toutes les industries représentées dans la base de données des intervenants. En général (comme l'indiquent les tableaux suivants), les répondants soutiennent les énoncés décrits dans le sondage. Les cas aberrants de cette tendance sont liés à la recommandation de ne pas entreprendre de nouvelles constructions routières; il s'agit du seul énoncé où le nombre de répondants qui n'étaient pas d'accord était plus élevé que ceux qui étaient d'accord.

Pour la plupart des énoncés, une partie des répondants étaient incertains. Ce chiffre est monté jusqu'à 39 % des répondants, qui étaient incertains concernant les coûts des dommages liés aux propriétés côtières. L'équipe du projet prévoit répéter le sondage au cours de la Phase no 3 de ce projet; on espère que les efforts de sensibilisation attribuables aux fiches de renseignements et à d'autres aspects du projet permettent



Fortement en <sub>En</sub> désaccord Tout à fait désaccord d'accord La politique provinciale devrait exiger des mesures d'adaptation s'il y a du développement dans les régions vulnérables aux répercussions des changements climatiques. À long terme, il sera plus coûteux de conserver les normes de développement classiques que de mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Les coûts de l'assainissement lié aux inondations peuvent être réduits en limitant le développement dans les zones inondables. Toutes les zones inondables devraient être ciblées et désignées. La politique provinciale devrait limiter les nouveaux développements dans les plaines inondables connues. La politique provinciale devrait limiter les nouveaux développements dans les zones qui pourraient se transformer en plaines inondables en raison des changements climatiques... Le développement à faible densité tributaire de l'automobile a des répercussions négatives sur la santé

des humains.



Les dommages touchant les propriétés de la zone littorale qui sont attribuables aux événements météorologiques extrêmes coûtent trop cher au gouvernement.

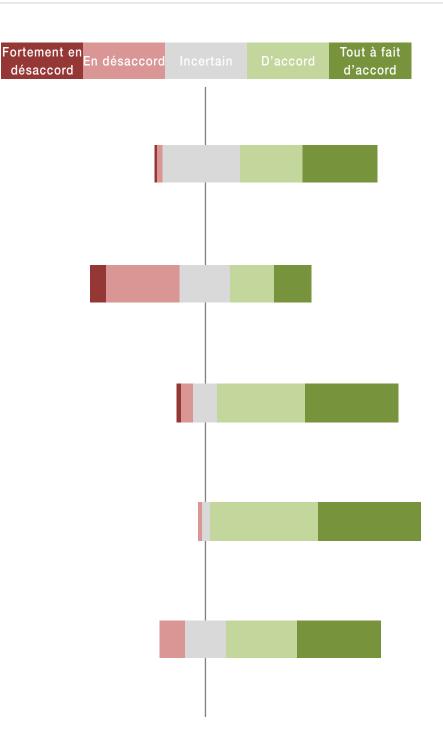
La politique provinciale devrait dissuader la construction de nouvelles routes.

L'infrastructure provinciale (p. ex. les écoles, les hôpitaux) devrait se trouver à l'intérieur des secteurs de services municipaux existants ou prévus.

Les facteurs sociaux, environnementaux et économiques devraient être pris en compte lorsqu'on décide de maintenir une infrastructure existante (p. ex. installations de loisirs, usines de traitement de l'eau) ou de construire une nouvelle infrastructure.

Les grands lotissements ou développements commerciaux devraient se situer à l'intérieur des secteurs de services municipaux existants ou prévus.

# 2.3 DISTRIBUTION DES FICHES DE RENSEIGNEMENTS



### Distribution des fiches de renseignements

Livraisons initiales	Taux d'ouverture du destinataire d'origine	Ouvertures totales	Total de clics
273	54%	1210	1884



### 3.1 DÉTAILS

L'équipe de projet s'est déplacée au Nouveau Brunswick et a organisé des séances d'échange d'idées pour les intervenants dans quatre différentes régions de la province. Ces événements donnaient la chance aux intervenants de rencontrer des personnes d'autres disciplines, d'en apprendre davantage sur les énoncés d'intérêt provincial, d'échanger des idées à propos des répercussions des sujets ciblés sur leur travail et de discuter de la manière dont on pourrait utiliser les énoncés pour renforcer le Nouveau Brunswick.

### Distribution de l'invitation

Livraisons initiales	Taux d'ouverture des destinataires d'origine	Ouvertures totales
278	51%	1732

Dans l'ensemble, les gens étaient plutôt au courant des événements, ce qui signifie que la question suscite de l'intérêt. Voici la participation globale aux séances :

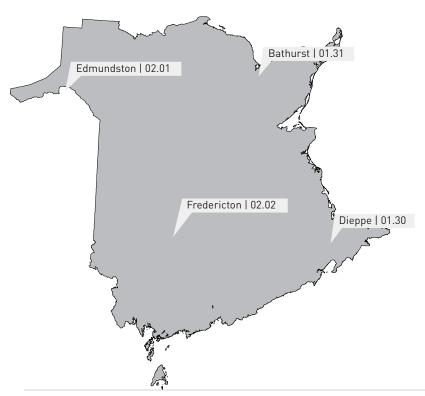
- Dieppe 7
- Bathurst 10
- Edmundston 4
- Fredericton 16

Bien que le nombre de personnes qui ont assisté aux séances fût plutôt faible, la qualité des discussions était exceptionnelle. Les participants ont également abordé un éventail d'industries allant au-delà des urbanistes municipaux de l'utilisation des terres; les participants ont inclus des représentants des ONG liées à l'environnement, de la communauté du développement, des conseils municipaux, du gouvernement provincial (les employés et les députés), de la communauté de la santé, du

développement économique, de l'industrie agricole et forestière, de l'évaluation des biens immobiliers et des ONB liées au milieu social.

Les discussions qui ont été tenues à chacune des quatre séances d'échange d'idées étaient orientées par les participants, le déroulement naturel des sujets reflétait les priorités de chaque petit groupe. Certaines questions étaient récurrentes; elles étaient soulevées par les gens lors de différentes séances ou elles étaient abordées au cours de conversations qui avaient débuté à propos d'un autre sujet. Ces questions refaisaient constamment surface tout au long des activités d'engagement sont définies comme étant des **thèmes**. On a également discuté d'autres sujets importants, qui étaient pertinents à un contexte local ou au sein d'une portée plus restreinte; ces sujets représentent les **autres points importants**.

Les thèmes qui se trouvent dans les prochaines pages constituent des résumés qui récapitulent le sens des messages exprimés par les participants. Il ne s'agit pas de citations directes, mais plutôt d'énoncés reformulés afin de préciser et d'illustrer les idées principales.



# 3.2 DÉVELOPPEMENT À FAIBLE DENSITÉ

À chaque événement, les participants décrivaient l'enjeu commun dans la plupart des régions du Nouveau Brunswick : une faible densité et une tendance à faciliter l'étalement rural. À Moncton et à Fredericton, on continue tout particulièrement de créer des lotissements étalés avec des lots d'une superficie d'un acre ou plus. Ces lotissements sont causés par la demande du marché en ce qui a trait aux logements unifamiliaux à faible coût dans un milieu boisé campagnard, et ils sont favorisés par l'écart entre les taux d'imposition.

Les participants ont déterminé que le déséquilibre net des taux d'imposition constitue le facteur déterminant principal. Les taux d'imposition dans ces secteurs ruraux périphériques, situés à l'extérieur des municipalités, sont plus faibles et ils ne correspondent pas aux coûts réels des services. Les contribuables qui habitent des secteurs à faible taux utilisent les services municipaux sans contribuer aux coûts de façon équitable. Par conséquent, cela entraîne des problèmes financiers majeurs pour les municipalités.

Les assiettes fiscales municipales n'augmentent pas lorsque cette croissance survient, et l'entretien des routes d'accès confié à la Province est coûteux. En tant qu'endroits tributaires de l'automobile, ils exercent plus de pression sur les routes d'accès existantes des villes avoisinantes, ce qui exige des mises à niveau afin d'accommoder la circulation des navetteurs. En outre, les participants ont parlé des coûts secondaires et des risques, car les développements sont souvent voués à l'échec et ils peuvent devenir un obstacle. Par ailleurs, les développements réussis peuvent s'accroître et devenir tellement grands que les habitants commencent à s'attendre à avoir accès aux services d'eau et d'égouts (qui sont extrêmement onéreux par habitant) ou même aux écoles. Le choix de l'emplacement des écoles pose un problème, car les nouvelles écoles sont installées dans les secteurs périphériques, ce qui suscite un grand transport par autobus et la réorientation des types de peuplement plus loin des développements existants.

Comme les participants l'ont expliqué, les banlieues rurales sont problématiques pour plusieurs autres raisons. On perd des terres forestières et agricoles précieuses; les terres sont généralement englouties et limitées en ce qui à trait aux usages futurs. Il existe des préoccupations en matière de sécurité dans le cas de la mauvaise conception des routes et de la difficulté d'accès pour les véhicules d'urgence ou les déneigeuses (comme les terrains à double façade et les culs de sac). Les nombreux puits et fosses septiques posent aussi des risques à la nappe phréatique.

Le véritable coût lié à la santé, aux finances et à la communauté lorsqu'on habite dans les banlieues rurales est souvent dissimulé ou non évident pour les résidents; par conséquent, le public a souvent la mauvaise impression que les secteurs à haute densité sont difficiles et plus onéreux. À mesure que l'étalement rural devient de plus en plus normalisé, la demande de lots de plus grande superficie persiste. En général, les participants étaient d'avis que le grand public et que certains politiciens ne comprennent pas à quel point les coûts associés à ce type de développement augmentent et menacent la durabilité financière des gouvernements et d'autres institutions municipales. On peut sans doute en faire plus pour expliquer les avantages de la vie urbaine ainsi que son mode de vie abordable et agréable.

Invariablement, les intervenants estimaient qu'il faudrait adopter une politique qui favorise la croissance dans les secteurs où on retrouve de l'infrastructure existante. Les participants étaient clairement d'avis que dans les centres urbains, les limites de juridiction et les taux d'imposition connexes entre les villes et les secteurs non constitués en municipalités représentent la cause fondamentale de ces difficultés. On a besoin d'une réforme conjointe de la gouvernance locale qui dépasse la portée du modèle actuel des districts de services locaux. Il faut des stratégies de croissance régionales ayant un mandat visant à régler ces problèmes en nivelant les taux d'imposition et en établissant des cibles pour les développements orientés vers les secteurs de services existants. De même, certains intervenants aimeraient demander le respect des politiques d'utilisation des terres qui exigent de très grands lots (de deux acres ou plus) dans les secteurs ruraux afin de conserver le caractère campagnard et de limiter la possibilité de lotissements à lots multiples.

### 3.3 ADAPTATION

La protection du littoral était une des priorités principales des discussions liées à l'adaptation. On estimait que les énoncés d'intérêt provincial devaient comprendre la réforme des règlements, qui est actuellement très lente et n'a aucune importance, car les politiques et les protocoles actuels sont essentiellement inapplicables. En plus d'un processus réglementaire plus approprié, les propriétaires fonciers et les entrepreneurs ont besoin d'un ensemble d'outils et de possibilités éducatives qui leur permettent de prendre leurs propres décisions plus facilement, sans nécessiter l'intervention directe et la surveillance du gouvernement.

Par exemple, si un ouvrage longitudinal se brise ou se détache, il faut le réparer le plus rapidement possible, mais il peut prendre plusieurs semaines pour obtenir le permis du ministère de l'Environnement. Comme la réalisation des travaux sans permis ne sera jamais pénalisée, le processus de délivrance de permis n'est pas pris au sérieux. De plus, il n'existe aucune norme à suivre afin de protéger les littoraux ou de s'adapter aux changements de la mer, même avec un permis. Les interventions incombent entièrement au propriétaire ou à l'entrepreneur. Les gens installent donc parfois des ouvrages longitudinaux de roche sans qu'ils soient réellement nécessaires et sans connaître les conséquences potentiellement négatives de ces ouvrages ou les solutions de rechange possibles.

Les participants ont décrit un certain nombre de mesures d'adaptation actuellement mises en œuvre du Nouveau Brunswick, comme le rehaussement des ponts lors de leur remplacement, la construction de ponceaux et de fossés plus grands ainsi que les limites liées au développement dans les régions côtières ou les zones inondables. Toutefois, ces mesures sont prises de façon indépendantes par diverses compétences et divers secteurs, et ce, avec très peu d'orientation cohérente ou de justification globale. Les participants ont constaté la nécessité d'une analyse stratégique des coûts des infrastructures et des bâtiments traditionnels (comme l'enfouissement des lignes électrique par rapport à la détérioration et aux réparations des lignes aériennes), de l'apport de changements au Code national du bâtiment et d'un fonds pour les efforts d'adaptation et d'atténuation. En général, certains participants estimaient que l'adaptation aux changements climatiques est une possibilité favorisant l'innovation, et que nous pouvons chercher de nouvelles méthodes de construction adaptées à un environnement en évolution au lieu de nous contenter de modifier le système actuel. Dans l'ensemble, les participants étaient favorables à une norme provinciale qui interdit les développements dans les zones inondables.

Les participants étaient généralement d'avis qu'il faudrait partager la responsabilité de l'adaptation. Les urbanistes doivent s'assurer que les politiques pertinentes sont en place, mais les propriétaires fonciers devraient ultimement être responsables, surtout dans le cas des développements récents dans les zones inondables ou dans les secteurs propices à l'érosion connus. On craint que les dommages liés aux propriétés privées soient en train de devenir un coût public trop élevé, et qu'on ait besoin de mécanismes en place afin de maintenir les risques et les coûts connexes au sein du domaine privé.

### 3.4 TRANSPORTS COMBINÉS

De façon globale, les participants pensaient que les énoncés d'intérêt provincial liés aux transports ne devraient pas se limiter à la circulation des véhicules; ils devraient plutôt être fondés sur les déplacements entre les destinations qui comprennent tous les modes de transport. Les urbanistes et les politiciens doivent être au courant qu'un grand nombre de gens sont très investis dans des modes de vie qui dépendent des voitures et qu'il faudra déployer beaucoup d'efforts pour passer à une approche différente.

Les intervenants souhaitent que l'infrastructure dépasse l'automobile privée, surtout dans nos régions urbaines, afin de mettre l'accent sur l'occupation de l'espace au lieu de la construction routière. Les intervenants pensent que le système de transport actuel n'est ni sécuritaire ni agréable pour les piétons et les cyclistes, en particulier des groupes de cyclistes précis comme les débutants, les femmes, les enfants et les aînés. On devrait considérer les nouveaux types d'infrastructures comme étant des composants du système de transport (les voies cyclables et les sentiers polyvalents serviraient de points de connexion principaux) et non comme des réflexions après coup portant sur les loisirs. De même, les plans de transport actif ne devraient pas être indépendants; ils devraient être intégrés aux plans de travail de renouvellement des routes.

Les participants aux ateliers ont expliqué les raisons qui justifient l'importance de favoriser des modes de transport différents, notamment la réduction du stress, l'augmentation de l'activité physique et l'amélioration de la qualité de l'air. La santé constitue une des raisons principales de cette modification de l'approche à l'égard des transports. Pour les citoyens, il est de plus en plus important que l'environnement bâti ait des répercussions positives sur leur santé. En outre, les options de transport interrégionales sont trop restreintes, ce qui sème des difficultés pour les résidents ou les visiteurs qui souhaitent se déplacer par affaires ou par loisir. Les coûts de déplacement entre les communautés limitent la capacité des gens à travailler ensemble à l'échelle régionale.

Les transports accessibles constituent un aspect particulièrement important pour les communautés rurales. Un réseau de transport planifié au delà de l'automobile privée assurerait la connexion aux centres urbains et il permettrait aux résidents de vivre dans des communautés plus petites, que ce soit les aînés avançant en âge qui vivent dans leur résidence ou les jeunes qui profitent d'une vie rurale plus pratique et abordable.

### 3.5 COLLABORATION

On soulève la question de la collaboration à divers niveaux dans le contexte de différentes discussions. En général, les participants pensent que « la main gauche ignore ce que fait la main droite » et qu'en raison de la complexité des enjeux, il faudrait faire preuve d'une grande collaboration afin de trouver des solutions. Voici les objectifs précis qui seront adéquatement traités par l'entremise de la collaboration : les transports, le développement à faible densité, le tourisme, la réduction de la pauvreté ainsi que les politiques de développement côtières.

La réforme de la gouvernance locale est largement reconnue comme étant nécessaire et comme étant un composant obligatoire de la mise en œuvre des énoncés d'intérêt provincial. Dans certains endroits, il serait bénéfique d'améliorer l'interaction entre les municipalités en utilisant les ressources communes et en renonçant aux différends entre voisins. Selon les intervenants du Nord du Nouveau Brunswick, il y a très peu de soutien pour la dissolution des petites villes, surtout parmi les personnes plus âgés. Les jeunes ne sont pas beaucoup préoccupés à propos de cette possibilité, et ils seront peut-être à l'aise face à ce type de réforme de gouvernance à l'avenir. Toutefois, des possibilités de collaboration s'offrent à nous maintenant sans que nous ayons besoin d'avoir recours à la fusion. Les participants estimaient qu'il est important d'augmenter les possibilités d'interaction au sein des municipalités ainsi que de mettre les ressources en commun et de donner la chance aux autres partenaires municipaux de profiter des possibilités de croissance de leur région.

Les intervenants incitaient les dirigeants municipaux à consulter et à collaborer de façon plus continue auprès des organisations qui représentent les groupes de citoyens marginalisés, comme Centraide Canada, les réseaux d'inclusion, les associations liées aux aînés et la communauté des soins de santé. On a l'impression que la priorité est accordée à la voix des gens, des industries et des promoteurs les plus privilégiés, et qu'il faudrait déployer plus d'efforts afin d'obtenir les points de vue de tous les gens.

On a également discuté du rôle des planificateurs locaux en tant que chefs de file pour le traitement des enjeux en matière de planification qui touchent le Nouveau Brunswick. On pensait que la Province devrait poser de véritables questions et qu'elle devrait se fier à l'expérience et à l'expertise du gouvernement local et des secteurs privés ou à but non lucratif.

Les intervenants ont exprimé des préoccupations à propos de la situation suivante : si une communauté établit des normes sans assurer la coordination avec les communautés avoisinantes, les gens ou les entreprises se rendront ailleurs afin de profiter du milieu réglementaire le moins élevé. Ce problème potentiel fait ressortir la nécessiter d'établir des normes uniformes de longue portée. Les intervenants ont largement appuyé l'approche suivante : on pourrait choisir quelques enjeux pour la planification régionale et faire un travail remarquable en ce qui a trait à l'établissement de politiques cohérentes dans ces domaines au lieu de tenter de s'occuper de tous les enjeux en même temps.

### 3.6 TERMINOLOGIE RÉGLEMENTAIRE

Certains participants ont formulé des commentaires précis au sujet de la terminologie et du ton des énoncés d'intérêt provincial. En général, on estime qu'ils sont trop passifs et qu'il s'agit d'énoncés d'orientation d'intention difficilement attaquables qui renferme beaucoup de compromis aux dépens du contenu. Des termes comme « envisager » ne véhiculent peut être pas bien l'influence qu'une politique d'orientation obligatoire devrait exercer. Les participants ont présenté un intérêt pour une formulation plus ferme qui donne des directives et des exigences précises exprimées à l'aide de termes comme le verbe « devoir ». Les politiques devraient être concises et elles devraient clairement énoncer les interdictions, le cas échéant. En outre, il faudrait préciser que la Province respectera également ces politiques et il faudrait démontrer la meilleure façon de réaliser la mise en œuvre de ces politiques.

Les participants ont laissé entendre que l'énoncé lié à l'adaptation aux changements climatiques oppose actuellement la durabilité à la croissance économique, et qu'il serait préférable de le formuler de manière à refléter la durabilité et les choix économiques qui sont en harmonie. Ces deux aspects peuvent coïncider, ils n'ont pas besoin d'être mis en concurrence. On a également discuté du terme « croissance »; il n'est pas approprié dans le contexte des enjeux liés aux changements climatiques.

Les participants pensaient que l'énoncé portant sur l'investissement dans l'infrastructure et la planification des transports était axé sur l'automobile. De plus, il existe une certaine incertitude quant à la signification des « objectifs provinciaux liés à l'économie et au développement social ».

On était d'avis que l'énoncé lié au développement de plaines inondables n'indiquait pas clairement s'il interdisait le développement dans les plaines inondables ou, si certains développements sont permis, dans quelles circonstances sont-ils permis.

On a indiqué que le terme « durabilité » qui se trouve dans l'énoncé concernant la santé et l'environnement bâti est imprécis et dépourvu de sens, et on a proposé d'utiliser une terminologie plus précise afin d'indiquer ce que l'énoncé contribue à orienter.

### 3.7 MISE EN ŒUVRE

Bon nombre des suggestions des participants étaient liées à la mise en œuvre des mécanismes visant à mettre en place les énoncés d'intérêt provincial, comme les programmes, les politiques ou le financement cohérents dans l'ensemble de la province. On souhaite non seulement obtenir les énoncés d'intérêt provincial, mais aussi les rouages nécessaires pour en assurer la mise en œuvre au niveau régional et local.

On a l'impression que la planification représente un obstacle au développement et que la planification au Nouveau Brunswick est essentiellement réglementaire. L'opinion publique est négative, car la plupart des citoyens ordinaires ne sont pas au courant de la justification des règlements ou des répercussions positives réalisées grâce à la planification. De plus, certaines règles existantes ne sont pas mises en application, ce qui affaiblit la crédibilité et engendre une attitude méprisante à l'égard des règles.

Les intervenants craignaient que la politique provinciale n'accorde pas suffisamment la priorité à la planification au niveau provincial et régional pour que ces efforts soient véritablement fructueux en ce qui a trait à la mise en œuvre. Les intervenants étaient inquiets au sujet des niveaux de dotation provinciaux et de la capacité à élaborer, à mettre en œuvre et à gérer les politiques d'utilisation des terres découlant des énoncés d'intérêt provincial dans une province où on met beaucoup de pressions contradictoires sur les priorités gouvernementales.

## 3.8 AUTRES POINTS IMPORTANTS

### Pauvreté et développement économique

Pour certains intervenants du Nord du Nouveau Brunswick, la pauvreté et la pénurie d'emplois constituent des problèmes qui l'emportent sur les réformes des lois en matière d'aménagement. Le déclin préoccupant de la population et les stratégies inefficaces relatives au développement économique ont suscité un désespoir qu'on qualifie d'oubli de Dieu.

Pour ces communautés, les politiques de planification de l'utilisation des terres devraient examiner les moyens qui permettraient de soutenir le développement économique en mettant l'accent sur les possibilités économiques locales, le tourisme, l'amélioration des bâtiments existants, la création de marchés des fermiers solides, la production agricole et les transports publics abordables. Les participants ont cité l'exemple de Dalhousie, qui donne des terres afin de permettre aux gens de se lancer dans l'agriculture ou de s'installer dans la communauté.

### Agriculture

L'Alliance agricole du Nouveau Brunswick a manifesté un intérêt pour l'énoncé d'intérêt provincial portant sur l'agriculture. L'Alliance, au nom des agriculteurs, a indiqué le rôle économique des exploitations agricoles dans l'économie rurale ainsi que les risques possibles qui menacent la durabilité du secteur. De plus, elle a souligné l'importance de faire face à ces menaces à l'aide d'un énoncé d'intérêt provincial, car les terres agricoles constituent des ressources non renouvelables, elles ont de grandes possibilités d'expansion et elles sont actuellement gérées de manière incohérente d'une région à l'autre.

#### Cohésion communautaire

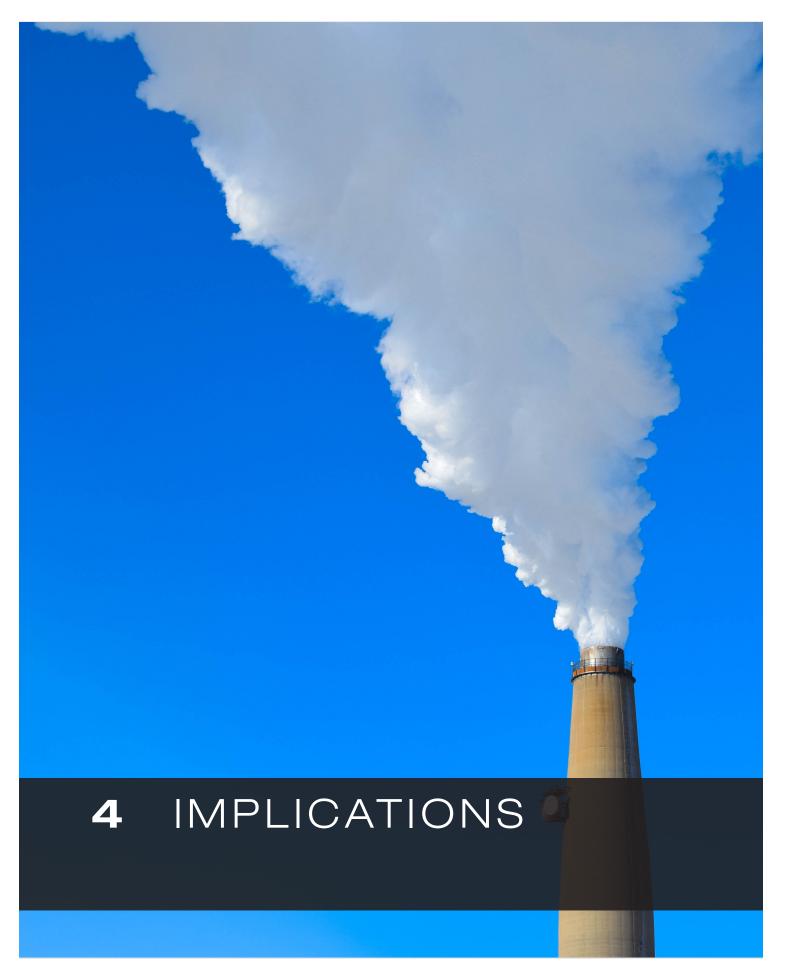
Quelques participants souhaitent que la Province souligne les occasions et les événements qui augmentent l'interaction sociale, comme les espaces municipaux. Ils veulent inculquer aux citoyens un sentiment de responsabilité pour participer à ces événements et contribuer aux projets locaux (au besoin), ce qui donnera lieu à un sentiment d'appartenance et d'engagement. Les jardins communautaires sont une initiative couronnée de succès dans certaines communautés du Nouveau Brunswick, car il s'agit d'un endroit qui favorise l'inclusion de toutes les cultures et de toutes les classes sociales, les interactions intergénérationnelles et l'accès à des aliments sains. Tous les efforts consacrés aux jardins communautaires sont motivés par des initiatives locales, mais il n'existe aucune politique provincial ni aucun mandat provincial reflétant les avantages. De plus, les villes devraient recevoir des directives de la Province pour permettre de l'espace lié à la production alimentaire communautaire.

### Autres options de logement

Certains participants mentionnent la nécessité d'une offre diversifiée de logements, dans divers contextes, ainsi que le rôle important du logement dans le cadre des communautés saines. Ils ont ciblé le manque d'options de logement et de possibilités de vieillir dans son habitation, ce qui devient un problème très important dans le contexte de la population vieillissante. Au Nouveau Brunswick, les habitations individuelles dominent le parc de logements et elles sont habituellement très grandes; on craint que le parc de logement ne suive pas le rythme des tendances démographiques. On observe un besoin croissant de maisons de plus petites tailles ayant accès aux services qui sont réalisées grâce à l'aménagement sur un terrain intercalaire et à la combinaison de types de logement.

On a besoin d'une politique de logement accompagnée du leadership de la Province, un peu dans le même sens que la politique agricole. Cette politique devrait donner des directives sur le type de logement, les cibles et les combinaisons, l'intégration des prix abordables et la possibilité de vieillir dans son habitation. Une stratégie de logement devrait également être reliée à l'infrastructure, et elle devrait incomber à la Province (Société d'habitation du Nouveau Brunswick).

En général, très peu de gens prennent des risques liés au marché ou ont recours à d'autres options de logement, comme les logements écoenergétiques ou sans obstacles. Il existe des possibilités de logement plus social, mais il devrait y avoir des mécanismes en place pour permettre aux gens de s'impliquer davantage. De plus, le logement est précisément mentionné en tant que secteur pour la mise en œuvre de mesures de sécurité énergétique et la réduction de la demande d'énergie à l'échelle provinciale. Les codes et les règlements existants peuvent nuire aux technologies novatrices en efficacité énergétiques, comme les logements construits en ballots de paille et l'alimentation électrique localisée.



#### RÉSULTATS 4.1

La Phase no 2 du projet d'engagement était destinée à mobiliser les intervenants dans l'examen de l'ébauche des énoncés d'intérêt provincial, à obtenir le soutien quant à la modernisation des lois en matière d'aménagement et des énoncés ainsi qu'à donner des directives précises sur l'orientation des énoncés d'intérêt provincial.

#### SOUTIEN DES ÉIP 4.2

Le thème principal de tous les aspects du processus de consultation était le soutien des énoncés d'intérêt provincial. Ce soutien était souvent sans équivoque, surtout parmi les urbanistes.

Comme de nombreux intervenants ne travaillent pas dans le domaine de la planification et des lois, ils n'ont pas clairement relié leurs besoins et leurs attentes à l'outil des énoncés d'intérêt provincial. Toutefois, le soutien à l'égard de cet outil est implicite d'après le nombre élevé de commentaires au sujet de la nécessité de collaborer, d'assurer la coordination à travers les frontières politiques et de traiter les enjeux d'importance provinciale tout en ayant un objectif commun d'une communauté à l'autre.

Malgré le soutien ferme pour les énoncés d'intérêt provincial, les participants étaient souvent d'avis que les énoncés ne suffisent pas pour gérer les difficultés au Nouveau Brunswick. Les énoncés constituent une première étape très importante, mais ils seront seulement efficaces si la Province fournit des lois et des règlements à l'appui, réalise des progrès en ce qui a trait à la réforme de la gouvernance et met en œuvre des programmes ainsi que des initiatives de financement pour prendre des mesures liées aux énoncés.

EXAMEN DES ÉNONCÉS Les consultations ont permis d'examiner les versions provisoires des énoncés d'intérêt provincial précis qui ont été élaborées au cours de la Phase no 1. En général, les participants voulaient que la terminologie soit plus explicite et que les domaines clés soient précisés. Les participants ont soutenu que les énoncés devraient être accompagnés d'exigences et de mesures particulières lorsqu'ils seront intégrés aux lois. Voici les deuxièmes ébauches des énoncés élaborées à la suite de cet examen :

### Adaptation aux changements climatiques

Grandes lignes: Les changements climatiques posent un risque pour les systèmes établis ainsi que la stabilité économique et la croissance à long terme au Nouveau Brunswick.

La prévention des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques offrent la chance de mettre au point de nouvelles industries et de trouver des gains d'efficacité pour les industries et les systèmes existants.

Politique : La Province du Nouveau Brunswick a pour politique de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'élaborer des mesures d'adaptation qui prévoient les changements climatiques et qui s'y adaptent.

### Développement de plaines inondables

Grandes lignes : Les changements climatiques accroissent la fréquence et la gravité des inondations au Nouveau Brunswick.

Le développement et l'infrastructure dans les plaines inondables peuvent déplacer les eaux de crue et accroître les inondations.

L'intervention en cas de dommages liés aux inondations engendre d'importants coûts publics et privés.

Politique: La Province du Nouveau Brunswick a pour politique de repérer les plaines inondables de façon détaillée, de limiter les nouveaux développements et les infrastructures à l'intérieur des plaines inonduables et de favoriser l'adaptation des infrastructures et des développements existants sur les plaines inondables.

### Santé et environnement bâti

Grandes lignes: Un rendement médiocre en ce qui a trait aux indicateurs de santé chronique alourdit les coûts de la santé publique et il diminue la qualité de vie des résidents.

La conception des communautés et l'emplacement des utilisations des terres les unes par rapport aux autres ont une incidence sur la capacité des résidents à adopter un mode de vie sain.

Politique: La Province du Nouveau Brunswick a pour politique d'appuyer les communautés saines en incitant les utilisations des terres qui permettent aux résidents d'avoir accès à des possibilités de loisirs, à des choix d'aliments sains et aux services offerts en s'y rendant à pied, en bicyclette ou tout autre mode de transport actif.

### Développement dans les régions côtières

Grandes lignes: Les milieux côtiers sont des systèmes dynamiques où les processus naturels redéfinissent les terres dans des délais assez courts.

Au Nouveau Brunswick, on retrouve des niveaux considérables de développements et d'infrastructures dans les régions côtières.

On s'attend à ce que les changements climatiques augmentent le niveau d'élévation de la mer ainsi que l'intensité des tempêtes côtières, ce qui présentent des risques pour les gens et les propriétés.

Politique : La Province du Nouveau Brunswick a pour politique de gérer les régions côtières afin de protéger les écosystèmes et les caractéristiques naturelles, d'atténuer les risques liés aux propriétés et à la sécurité des gens et de réduire les coûts d'entretien des infrastructures publiques.

### Investissement dans l'infrastructure et planification des transports

Grandes lignes : Les réseaux efficaces d'infrastructure et de transport sont essentiels pour une province qui fonctionne bien.

Tous les paliers de gouvernement ont fait des investissements importants en vue d'offrir de l'infrastructure existante.

Le développement disparate se sert des infrastructures de façon inefficace, ce qui donne lieu à des coûts financiers supplémentaires pour les infrastructures.

Politique: La Province du Nouveau Brunswick a pour politique de maintenir et de promouvoir l'usage efficace des infrastructures existantes, de réduire la nécessité en matière de nouvelles infrastructures ainsi que de fournir et de gérer un réseau de transport sécuritaire et fiable.

# 4.4 DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES

Les participants ont souligné d'autres défis auxquels le Nouveau Brunswick est confronté; ces défis n'étaient pas nécessairement traités dans les ébauches des énoncés d'intérêt provisoire existants. Deux des principaux sujets étaient liés au logement et aux terres agricoles.

À la fin janvier, la Province a publié la Politique pour l'utilisation des terres agricoles du Nouveau Brunswick. Cette politique assume un rôle semblable aux énoncés d'intérêt provincial, car elle formule un énoncé provincial sur la protection des terres agricoles. Une fois les énoncés d'intérêt provincial adoptés, la politique sur l'utilisation des terres agricoles pourrait être adaptée ou reliée au cadre de l'énoncé et expliquer clairement aux gouvernements locaux et aux urbanistes comment réaliser la mise en œuvre de la politique à l'échelle régionale et locale.

Voici un énoncé provisoire portant sur le logement qui pourrait être adopté avec les cinq énoncés précédents ou adopté à une date ultérieure après l'adoption et la mise en œuvre réussies des cinq premiers énoncés :

### Logement

Grande lignes : Le logement adéquat constitue une nécessité de base pour tous les résidents du Nouveau Brunswick.

Le Nouveau Brunswick connaît une évolution démographique, qui est plutôt axée sur le vieillissement de la population.

Les communautés nécessitent divers types de logement et modes d'occupation pour répondre aux besoins des différents résidents.

Politique : La Province du Nouveau Brunswick a pour politique de favoriser les options de logement de différentes tailles et densités ainsi que de différents seuils de prix et modes d'occupation.



ANNEXE A - FICHES DE RENSEIGNEMENTS EN ANGLAIS

ANNEXE B - FICHES DE RENSEIGNEMENTS EN FRANÇAIS

ANNEXE C - BASE DE DONNÉES DES INTERVENANTS

Association des urbanistes du Nouveau Brunswick

# UPLAND